



# Avertissement

VIGNE

No 05 – 1<sup>er</sup> juin 2011

## EN BREF :

- Degrés-jours et développement.
- Maladies observées et actions de prévention : anthracnose, blanc, mildiou et excoriose.
- Qu'est-ce qu'on observe ?
- Insectes observés et interventions.
- Retour sur les nouvelles homologations.
- Références.

## DEGRÉS-JOURS ET DÉVELOPPEMENT

Degrés-jours (°C) en base 10 accumulés du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2011 en moyenne selon les régions et stades phénologiques observés des vignes

Région	Moyenne		Stade phénologique observé au champ
	1 <sup>er</sup> mars au 24 mai	1 <sup>er</sup> mars au 31 mai	
Bas-Saint-Laurent	22,91	36,09	-
Capitale-Nationale	31,43	54,58	3 à 6 (26 mai)
Centre-du-Québec	78,88	120,38	12 à 15 (31 mai)
Chaudière-Appalaches	43,60	73,82	6 à 9 (27 mai)
Estrie	80,25	130,16	9 à 12 (31 mai)
Lanaudière	59,51	94,49	-
Laurentides	75,82	112,63	9 à 15 (31 mai)
Mauricie	49,28	79,16	-
Montérégie-Est	100,62	151,39	12 à 15 (31 mai)
Montérégie-Ouest	102,41	152,92	12 à 15 (31 mai)
Outaouais	88,89	126,59	9 à 12 (29 mai)
Saguenay–Lac-Saint-Jean	38,56	55,72	-

Données provenant d'Agrométéo, une initiative conjointe du MDDEP, du MRNF et d'AAC.



## Stades phénologiques observés selon l'échelle de Lorentz



3 : Bourgeon dans le coton



5 : Pointe verte



6 : Pousse verte



7 : 1<sup>re</sup> feuille déployée



9 : 2-3 feuilles déployées



12 : 4-5 feuilles déployées et inflorescence visible



15 : allongement de l'inflorescence, boutons floraux pressés

## MALADIES OBSERVÉES ET ACTIONS DE PRÉVENTION

### Anthracnose

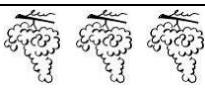
Des taches ont été observées sur des nouvelles feuilles sur les cépages Cliche et Marquette en Montérégie et en Outaouais. Vous pouvez intervenir, avant l'apparition des symptômes avec du **PRISTINE**. Attention, seulement que **deux applications par saison** sont permises contre l'**anthracnose** et plusieurs cépages peuvent y être sensibles. Si vous n'aviez pas encore eu de problématique avec cette maladie et que vous en avez cette année, notez-le, car des traitements en prévention devront être appliqués l'an prochain (lime sulfur avant le débourrement).

Pour les gens en régie biologique, aucun produit n'est homologué contre l'anthracnose. Le traitement préventif contre le blanc au lime sulfur avant le débourrement aurait un effet.

Que vous soyez en régie biologique ou conventionnelle, pour diminuer la pression, sortez du vignoble les rebus de taille infectés.

Selon le document *Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec*, plusieurs conditions favorables à l'anthracnose sont actuellement présentes dans les régions les plus chaudes (Montérégie, Outaouais, Estrie, Centre-du-Québec et les Laurentides) : température supérieure à 2 °C, précipitations de plus de 2 mm et durée de mouillure du feuillage prolongée. L'infection ne peut avoir lieu que si le feuillage est mouillé longtemps. Par exemple, à une température de 12 °C, le feuillage doit demeurer mouillé entre 7 et 10 heures. Plus la température augmentera, plus la durée de mouillure nécessaire pour qu'une infection ait lieu diminuera. Les parties sensibles des vignes (organes jeunes et en croissance) sont donc très à risque et la prévention est de mise.

Le bulletin d'information **No 03** du 20 avril 2007 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03vig07.pdf>) fournit une description de la maladie. Celle-ci est aussi décrite dans le *Guide d'identification des principales maladies de la vigne*, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, disponible à l'adresse suivante : [http://www4.agr.gc.ca/resources/prod/doc/sci/pub/pdf/id\\_guide\\_major\\_diseases\\_grapes\\_f.pdf](http://www4.agr.gc.ca/resources/prod/doc/sci/pub/pdf/id_guide_major_diseases_grapes_f.pdf).



VIGNE

## Blanc

On commence à le dépister à partir du stade 7 et les traitements préventifs sur les cépages considérés comme étant très sensibles (Chancelor, Chardonnay, Lucy Kuhlmann, Riensling, Geisenheim 318 et Saint-Pépin) et moyennement sensibles (Seyval, Vandal-Cliche et DeChaunac) commencent vers les stades 9 (2 à 3 feuilles déployées) à 12 (4 à 5 feuilles déployées et inflorescence visible). En général, le blanc apparaît avant la floraison.

Ces traitements **préventifs** contre le blanc en début de saison sont importants, car la maladie peut se développer tout au long de la saison. Les traitements protectants (DIKAR, Huile de pulvérisation, QUINTEC, VIVANDO et ceux permis en régie biologique) diminueront l'intensité des infections secondaires qui pourraient affecter les baies. Les traitements au cuivre, au soufre, au bicarbonate de potassium et avec *Bacillus subtilis* (souche QST713) peuvent être utilisés en protection en régie biologique. La période à risque pour cette maladie commence au stade 12 (4 à 5 feuilles déployées et inflorescence visible) et continue jusqu'au stade 35 (véraison).

Pour les cépages considérés comme peu sensibles au blanc, le dépistage est de mise et on intervient dès l'apparition des premiers symptômes en utilisant de préférence des produits protectants. Afin de diminuer les risques de résistance, utilisez de préférence les fongicides curatifs (FLINT, INSPIRE, LANCE, NOVA, PRISTINE et SOVRAN) en dernier recours seulement.

Les « bonnes » conditions pour que le blanc se développe sont : des températures égales ou supérieures à 20 °C avec un optimum entre 23 et 30 °C et de la pluie.

## Mildiou et excoriose

Les premières observations de mildiou et d' excoriose ont été rapportées en Montérégie. Des traitements protectants à base de captane (large spectre d'action, bonne rétention sur feuillage et peu agressif sur les auxiliaires) ou de folpète, deux matières actives homologuées contre ces maladies, devraient être très efficaces. Pour les gens en régie biologique, les traitements au cuivre auront un effet sur ces maladies.

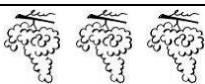
Avant d'intervenir spécifiquement contre l' excoriose, assurez-vous d'avoir bien identifié la maladie. Le bulletin d'information [No 01](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01vig08.pdf) du 13 mai 2008 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01vig08.pdf>) dresse un portrait de la maladie.

Afin de diminuer les risques de résistance au mildiou, utilisez de préférence les fongicides curatifs (PRESIDIO, PRISTINE, REVUS, RIDOMIL et SOVRAN) en dernier recours seulement.

Attention, les produits protectants sont habituellement délavés après 20 à 25 mm de pluie. De plus, lors de période de développement foliaire intense, les traitements sont à renouveler fréquemment afin de protéger les nouvelles feuilles et pousses.

## QU'EST-CE QU'ON OBSERVE?

Pour savoir quoi observer et dépister à ce moment-ci, consultez l'avertissement [No 03](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a03vig11.pdf) du 18 mai 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a03vig11.pdf>).



VIGNE

## INSECTES OBSERVÉS ET INTERVENTIONS

Pour l'information concernant l'**altise** et la **punaise terne**, référez-vous à l'avertissement **No 04** du 25 mai 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04vig11.pdf>).

En Montérégie, des galles ouvertes de **phyllloxéra** ont été vues. Ciblez bien le stade du puceron si vous devez intervenir (antécédents, forte présence). Tous les produits homologués contre ce ravageur n'agissent pas de la même façon. Pour être efficaces, l'ASSAIL et le CLUTCH doivent entrer en contact avec les pucerons. Par contre, les pucerons doivent ingérer le MOVENTO pour que celui-ci soit efficace, mais il est systémique localement dans les feuilles traitées.

Habituellement, ce puceron n'affecte pas le rendement ni la qualité de la récolte. Par contre, selon la quantité de galles présentes sur le feuillage, la photosynthèse peut être diminuée et entraîner un effet négatif sur le mûrissement des fruits et l'aoûtement des plants.

Pour plus d'information concernant ce ravageur, consultez le bulletin d'information **No 02** du 6 mai 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02vig10.pdf>).

Le laboratoire de diagnostic en phytoprotection a aussi mis en ligne un document à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/lab/documents/Gallig%C3%a8nes%20de%20la%20vigne.pdf>

## NOUVELLES HOMOLOGATIONS

Pour un aperçu rapide des nouvelles homologations et changements aux étiquettes des pesticides utilisés en viticulture, consultez le bulletin d'information **No 02** du 25 mai 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02vig11.pdf>).

## DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES

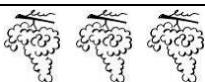
- [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#).
- [Guide d'identification des principales maladies de la vigne](#).
- [SAgE pesticides](#) : information sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée et ceux avant la récolte, sur les indices de risque sur la santé (IRS) et l'environnement (IRE), etc.
- [Bulletin d'information « Spécial phytoprotection bio »](#) du 14 mai 2010.
- [VIGNE, Guide de protection 2011](#) : [http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/documents/Protect\\_vigne\\_11\\_web.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/documents/Protect_vigne_11_web.pdf).

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE  
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseure

Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ  
109, rue Saint-Charles, bureau 1.01B, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2C2  
Téléphone : 450 347-8341, poste 225 – Télécopieur : 450 347-7296  
Courriel : [karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document  
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 05 – vigne – 1<sup>er</sup> juin 2011



VIGNE